

DECISION DU MAIRE N° DEC2023-106

TARIFS POUR LE FORUM DES FACTEURS D'ARCS ET DE FLECHES

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs de droits de place pour les exposants occupant le Domaine public lors du « Forum des facteurs d'arcs et de flèches » organisé annuellement par la Ville de Crépy-en-Valois,

DECIDE

Article 1:

A compter de l'édition 2023 du « Forum des facteurs d'arcs et de flèches », le tarif pour les exposants occupant le Domaine public est fixé comme suit :

Droit de place pour les exposants	Forfait 20 €
-----------------------------------	--------------

Article 2:

Ces droits de place feront l'objet d'un titre de recettes.

Article 3:

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 12 octobre 2023.

Par délégation du Conseil municipal, Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le site Internet de la Commune :

1 2 OCT. 2023

(Oise)

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20231012-DEC2023-106-DE Date de télétransmission : 12/10/2023 Date de réception préfecture : 12/10/2023